

SCP
1 DEVAUD
TRUTTMANN
NICOLAS
Office de
Commissaires de
Justice
Médiateur

Bertrand TRUTTMANN
 Jean Baptiste NICOLAS
 Stéphanie MORICE
 46 Avenue de
 Fontainebleau
 94270 LE KREMLIN
 BICETRE
 Tel : 01 49 87 08 05

Mail : scpbdt@act94.com

IBAN : FR71 4003 1000 0100 0036 3884 A87
 BIC : CDCGFRPP

Païement sécurisé sur
WWW.DTN-huissiers.fr



ACTE
DE
COMMISSAIRE
DE
JUSTICE


COMMISSAIRES
DE JUSTICE



Réseau national

REFERENCE

6041550

1 ère
EXPEDITION

PROCES VERBAL DE PERQUISITIONS
ET RECHERCHES INFRUCTUEUSES
Article 659 du Code de Procédure Civile

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
ET **LE TREIZE OCTOBRE**

A :

MME [REDACTED]
 6 avenue THERESE
 94420 LE PLESSIS TREVISE /DX
 où étant et parlant comme il est indiqué en fin d'acte.

A LA DEMANDE DE :

La Société CREDIT LOGEMENT , société anonyme au capital de
 1253974758,25 euros, RCS PARIS N° B 302493275, ayant son
 siège à PARIS 75003 50 BD SEBASTOPOL
 agissant poursuites et diligences de ses représentants
 légaux domiciliés en cette qualité audit siège

Elisant domicile en mon étude.

Nature de l'acte dont les diligences relatées au présent
 procès-verbal vaudront signification :

COMMANDEMENT DE PAYER VALANT SAISIE IMMOBILIERE

*Je, Bertrand TRUTTMANN, membre de la SCP J.J. DEVAUD,
 B. TRUTTMANN et J.B.NICOLAS société de Commissaires de
 Justice, ayant son siège au KREMLIN BICETRE (94270),
 46 avenue de Fontainebleau, soussigné*

requis pour procéder à la signification de l'acte désigné
 ci-dessus, ai PROCÉDE AUX DEMARCHES SUIVANTES :

Sur place je constate que le nom figure sur la liste des oc-
 cupants indiquant logement 396, mais le nom ne figure pas
 sur boîte aux lettres.
 Au troisième étage le voisin , logement 395, me déclare que
 l'occupante du logement 396 a quittée les lieux depuis plu-
 sieurs semaines sans donner de nouvelle adresse.

De retour en mon Etude, j'ai consulté le site internet
 "pages jaunes" où je n'ai pu obtenir de renseignements
 supplémentaires tant sur le domicile ou la résidence du
 destinataire de l'acte.
 Les recherches administratives ne m'ont pas permis d'obtenir
 de renseignement sur l'adresse, la résidence ou le lieu de
 travail du destinataire.

Il résulte en conséquence que le destinataire de l'acte
 correspond aux conditions de l'article 659 du C.P.C.

C'est pourquoi le présent procès-verbal a été rédigé et clô-
 turé ce jour. La lettre simple et la lettre recommandée,
 avec demande d'accusé-réception prescrites audit article,
 contenant copie du procès-verbal et copie de l'acte objet de
 la signification ont été expédiées le 13,10,23.

2) Madame [REDACTED], née le [REDACTED] à IVRY SUR SEINE (Val de Marne), demeurant [REDACTED]

Où étant et parlant à « Comme il est dit en fin d acte

De payer au requérant ou à moi, porteur des pièces, ayant charge et pouvoir de donner bonne et valable quittance, la somme de 189.168,11 € (CENT QUATRE VINGT NEUF MILLE CENT SOIXANTE HUIT EUROS ET ONZE CENTIMES), montant de la créance en principal, intérêts et accessoires, arrêté à la date du 29 Septembre 2023 et se décomposant comme suit :

Au titre du I rêt n°M 11041227801 :

	Date valeur	Montant	Principal	Intérêts	Accessoires 1
Principal selon jugement	10/04/2018	13.887,28	13.887,28		?
REPORT	10/04/2018	13.887,28	13.887,28		
Intérêt 0.88 % Sur 13 887,28 du 18/08/18 au 31/12/18 soit 136jours	31/12/2018	1		45,54	
REPORT	01/01/2019	13.932,82	13.887,28	45,54	
Intérêt 0,86 % sur 13 887,28 du 01/01/19 au 16/01/19 soit 16 jours	16/01/2019	1		5,24	
Frais de procédure	17/01/2019	310,70			310,70
Frais de procédure	17/01/2019	1.327,12			1327,12
Frais de procédure	17/01/2019	1.313,42			1.313,42
REPORT	17/01/2019	16.889,30	13.887,28	50,78	2.951,24
Intérêt 0.86 % sur 13 887,28 du 17/01/19 au 30/06/19 soit 165 jours	30/06/2019			53,99	
REPORT	01/07/2019	16.943,29	13.887,28	104,77	2.951,24
Intérêt 0.87 % sur 13 887,28 du 01/07/19 au 11/03/20 soit 255 jours	11/03/2020			84,41	
REPORT	12/03/2020	17.027,70	13.887,28	189,18	2.951,24
ART 700	12/06/2020	800,00			800,00
REPORT	12/06/2020	17.827,70	13.887,28	189,18	3.751,24
Intérêt 0.87 % sur 13 887,28 du 24/06/20 au 30/06/20 soit 7 jours	30/06/2020			2,32	
REPORT	01/07/2020	17.830,02	13.887,28	191,50	3.751,24
Intérêt 0.84 % sur 13 887,28 du 01/07/20 au 09/08/20 soit 40 jours	09/08/2020			12,78	
Frais de procédure	10/08/2020	172,71			172,71
REPORT	10/08/2020	18.015,51	13.887,28	204,28	3.923,95
Intérêt 0.84 % sur 13 887,28 du 10/08/20 au 01/09/20 soit 23 jours	01/09/2020			7,35	
REPORT	02/09/2020	18.022,86	13.887,28	211,63	3.923,95
Intérêt 5.84 % sur 13 887,28 du 02/09/20 au 26/10/20 soit 55 jours	26/10/2020			122,21	
Frais de procédure	27/10/2020	1980,74			1.980,74
Frais de procédure	27/10/2020	72,00			72,00
REPORT	27/10/2020	20.197,81	13.887,28	333,84	5.976,69
Intérêt 5.84 % sur 13 887,28 du 27/10/20 au 31/12/20 soit 66 jours	31/12/2020			146,65	
REPORT	01/01/2021	20.344,46	13.887,28	480,49	5.976,69
Intérêt 5.79 % sur 13 887,28 du 01/01/21 au 30/06/21 soit 181 jours	30/06/2021			398,73	
REPORT	01/07/2021	20.743,19	13.887,28	879,22	5.976,69
Intérêt 5.76 % sur 13 887,28 du 01/07/21 au 31/12/21 soit 184 jours	31/12/2021			403,24	
REPORT 1	01/01/2022	21.146,43	13.887,28	1.282,46	5.976,69

Intérêt 5.76 % sur 13 887,28 du 01/01/22 au 30/06/22 soit 181 jours	30/06/2022			396,67	
REPORT	01/07/2022	21.543,10	13.887,28	1.679,13	5.976,69
Intérêt 5.77 % sur 13 887,28 du 01/07/22 au 31/12/22 soit 184 Jours	31/12/2022			403,94	
REPORT	01/01/2023	21.947,04	13.887,28	2.083,07	5.976,69
Intérêt 7.06 % sur 13 887,28 du 01/01/23 au 30/06/23 soit 181 jours	30/06/2023			486,19	
REPORT	01/07/2023	22.433,23	13.887,28	2.569,26	5.976,69
Intérêt 9.22 % sur 13 887,28 du 01/07/23 au 28/09/23 soit 90 jours	28/09/2023			315,72	
REPORT			13.887,28	2.884,98	5.976,69
TOTAL		22.748,95			

Au titre du prêt n°M1 1041227802 :

	Date valeur	Montant	Principal	Intérêts	Accessoires
Principal selon jugement	18/03/2018	137.793,67	137.793,67		
REPORT	18/08/2018	137.793,67	137.793,67		
Intérêt 0.88 % sur 137 793,67 du 18/08/18 au 31/12/18 soit 136 jours	31/12/2018			451,81	
REPORT	01/01/2019	138.245,48	137.793,67	451,81	
Intérêt 0.86 % sur 137 793,67 du 01/01/19 au 30/06/19 soit 181 jours	30/06/2019			587,64	
REPORT	01/07/2019	138.833,12	137.793,67	1.039,45	
Intérêt 0.87 % sur 137 793,67 du 01/07/19 au 11/03/20 soit 255 jours	11/03/2020			837,52	
REPORT	12/03/2020	139.670,64	137.793,67	1.876,97	
Intérêt 0.87 % sur 137 793,67 du 24/06/20 au 30/06/20 soit 7 jours	30/06/2020			22,99	
REPORT	01/07/2020	139.693,63	137.793,67	1.899,96	
Intérêt 0.84 % sur 137 793,67 du 01/07/20 au 01/09/20 soit 63 jours	01/09/2020			199,78	
REPORT	02/09/2020	139.893,41	137.793,67	2.099,74	
Intérêt 5.84 % sur 137 793,67 du 02/09/20 au 31/12/20 soit 121 jours	31/12/2020			2.667,69	
REPORT	01/01/2021	142.561,10	137.793,67	4.767,43	
Intérêt 5.79 % sur 137 793,67 du 01/01/21 au 30/06/21 soit 181 jours	30/06/2021			3.956,34	
REPORT	01/07/2021	146.517,44	137.793,67	8.723,77	
Intérêt 5.76 % sur 137 793,67 du 01/07/21 au 31/12/21 soit 184 jours	31/12/2021			4.001,08	
REPORT	01/01/2022	150.518,52	137.793,67	12.724,85	
Intérêt 5.76 % sur 137 793,67 du 01/01/22 au 30/06/22 soit 181 jours	30/06/2022			3.935,84	
REPORT	01/07/2022	154.454,36	137.793,67	16.660,69	
Intérêt 5.77 % sur 137 793,67 du 01/07/22 au 31/12/22 soit 184 jours	31/12/2022			4.008,02	
REPORT	01/01/2023	158.462,38	137.793,67	20.668,71	
Intérêt 7.06 % sur 137 793,67 du 01/01/23 au 30/06/23 soit 181 Jours	30/06/2023			4.824,14	
REPORT	01/07/2023	163.286,52	137.793,67	25.492,85	
Intérêt 9.22 % sur 137 793,67 du 01/07/23 au 28/09/23 soit 90 jours	28/09/2023			3.132,64	
1 REPORT					000
TOTAL		166.419,16	137.793,67	28.625,49	

Soit au TOTAL : 22.748,95 + 166.419,16 = 189.168,11 €

Les avertissement qu'à défaut de paiement dans le délai de huit jours :

- > Le présent commandement sera publié au Service de la Publicité Foncière de CRETEIL 2 pour valoir saisie immobilière des biens et droits immobiliers lui appartenant pour les avoir acquis suivant acte de Maître Jean PARENTAUD,, Notaire associé à BOISSY SAINT LEGER (Val de Marne), en date du 12 Septembre 2011, publié le 21 Octobre 2011, volume 9404P03 2011 P numéro 5976.
- > La procédure de vente de l'immeuble se poursuivra et qu'à cet effet, ils seront assignés à comparaître à une audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL pour voir statuer sur les modalités de la procédure,

DESIGNATION DES BIENS IMMOBILIERS SAISIS :

Dans un ensemble immobilier sis à LIMEIL BREVANNES (Val de Marne), 62 rue de Verdun, cadastré section AC :n°507 pour une contenance de lha 87a 96ca,

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet :

- d'un EDD-RCP suivant acte de Maître DIEULESAINT, Notaire à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Val de Marne) le 21 Juin 1979, publié le 19 Juillet 1979 et le 4 Octobre 1979, volume 2406 n°1, ,
- d'une adaptation au RCP suivant acte de Maître DEBOSCKER,, Notaire à VITRY SUR SEINE (Val de Marne), le 11 Septembre 2009, publié le 8 Octobre 2009, volume 2009 P n°3822.

LE LOT 305 :

Dans le Bâtiment L, escalier 12, au rez-de-chaussée à droite, UN APPARTEMENT de trois pièces comprenant : entrée, séjour, deux chambres, salle de bains avec WC, dégagements.

Et les 66/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 900/10.000èmes des parties communes particulières au Bâtiment L.

LE LOT 320 :

Dans le Bâtiment L, escalier 12, au sous-sol, UNE CAVE portant le n°156.

Et le 1/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Et les 20/ 10.000èmes des parties communes particulières au Bâtiment L.

LE LOT 518:

UN PARKING EXTERIEUR portant le numéro 92.

Et le 1/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

f Leur indiquant en outre :

- > Que le présent commandement vaut saisie de l'immeuble y désigné et que les biens en cause sont indisponibles à l'égard du débiteur à compter de la signification de l'acte, et à l'égard des tiers à compter de la publication de celui-ci à la publicité foncière,
- > Que le commandement vaut saisie des fruits et que le débiteur en est séquestre,
- > Que le débiteur garde la possibilité de rechercher un acquéreur de l'immeuble saisi pour procéder à sa vente amiable ou de donner mandat à cet effet mais que cette vente ne pourra néanmoins être conclue qu'après autorisation du Juge de l'Exécution,
- > Qu'un huissier de justice pourra pénétrer dans les lieux afin de dresser un procès verbal de description de l'immeuble,
- > Que le débiteur qui en fait préalablement la demande peut bénéficier, pour la procédure de saisie, de l'aide juridictionnelle s'il remplit les conditions de ressources prévues par la loi n°91-647 du 10 Juillet 1991 relative à l'aide juridictionnelle et le décret n°91-1266 du 19 décembre 1992 portant application de ladite Loi,
- > Que le débiteur, s'il est une personne physique s'estimant en situation de surendettement, à la faculté de saisir la commission de surendettement des particuliers instituée par l'Article L 331-1 du Code de la Consommation,
- > **Que le Juge compétent pour connaître de la procédure de saisie et des contestations et demandes incidentes**

y afférentes est le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CRETEIL, siégeant au Palais de Justice de CRETEIL, Place du Palais 94000 CRETEIL,

Et en conséquence, dans l'hypothèse où les biens immobiliers visés au présent commandement font l'objet d'un bail.

Fait sommation aux sus nommés

d'avoir à indiquer les nom, prénom et adresse du preneur où, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination et son siège social.

Conformément à l'article 38 du décret du 14 Octobre 1955, Maître Corinne TACNET, Avocat soussigné certifie que l'identité des présentes parties à l'acte lui a été régulièrement justifiée au vu du titre de propriété.

AFIN QUE LES SUS-NOMMES N'EN IGNORENT
DONT ACTE SOUS LES PLUS EXPRESSES RESERVES.

WENCH



Acte : 0802 COMMANDEMENT SAISIE IMMOBILIERE

Date : 13/10/23

Dossier ... : 6041550 CREDIT LOGEMENT / [REDACTED] [REDACTED] N°2

P. V. 659 Le destinataire de l'acte,

>02< :

MME [REDACTED] [REDACTED] 6 avenue THERESE 94420
LE PLESSIS TREVISE

n'ayant pu être localisé, un procès verbal de recherches
infructueuses a été dressé conformément aux dispositions
de l'article 659 du C.P.C.

Chaque copie du présent acte comprend:

7 feuilles.

COÛT en Euros

Emolument	Dispensé d'enregistrement
ART 6:DROIT FIXE signification art 659	127,66
Art A444-15 .-Droit Engagement Poursuites	14,89
Art A444-48: indemnité kilométrique	134,07
SOU MIS à TVA 20,000 %	7,67
	—
	284,29
T. V. A.	56,86
Débours: Lettre recommandée	7,10
Débours: Affranchissement	2,32

TOTAL	350,57

BERTRAND TRUTTMANN



9404P02 2023 D N° 46637 Volume ; 9404P02 2023 S N° 216
Publié et enregistré le 13/11/2023 au SPF de CRETEIL 2
Droits : Néant
CSI : 15,00 EUR
TOTAL: 15,00 EUR

Reçu : Quinze Euros

FO
(pour l'établis
c

BUREAU
DES
HYPOTHEQUES

VOL N°

TAXES :

SALAIRES :

TOTAL

BORDEREAU RECTIFICATIF

COMMANDEMENT VALANT SAISIE (CREDIT LOGEMENT C/ [REDACTED] et [REDACTED] n°2), déposé le 25 Octobre 2023, sous le numéro 9404P02 2023 D n°44159 (vol 2023 S n°00202),

Comme suite la à la notification préalable à un rejet de la formalité, Maître Corinne TACNET, Avocat, atteste qu'il y a lieu d'apporter aux documents déposés la précision suivante :

CONCERNANT L'ETAT CIVIL de Mme [REDACTED] :

A ce sujet, au lieu de lire : Madame [REDACTED] [REDACTED], née le [REDACTED] [REDACTED] à IVRY SUR SEINE (Val de Marne),

il convient de lire : Madame [REDACTED] Emeline [REDACTED], née le [REDACTED] [REDACTED] à IVRY SUR SEINE (Val de Marne),.....

Dressé en deux exemplaires, certifiés exactement collationnés entre eux.

Fait à CHAMPIGNY S/M,
Le 2 novembre 2023.

Corinne TACNET
Avocat au barreau de Val de Marne
60, rue Jean-Jaures - B.P. 216
94500 CHAMPIGNY S/MARNE
Tél. 01 47 05 22 22 - Fax 01 47 05 22 95
PC 118